

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 11/2021

Objet du préavis : Payerne Airport – Crédit-cadre pour l'aménagement des surfaces administratives aux 1^{er} et 2^{ème} étages du bâtiment

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 7 juin 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 11/2021 était composée de Madame et Messieurs :

- Colette CONCHIN
- Jean-Marc CHATELANAT
- Yves DISERENS
- Pierre OULEVEY, en remplacement de Xavier PRUDHOMME
- Michael MARGUET
- João Carlos SÁ, en remplacement de Logan DUC
- Serge GROGNUZ, en qualité de président-rapporteur

La commission s'est réunie une seule fois le 25 mai 2021, à la salle Failloubaz de Payerne Airport.

Nous avons été accueillis par M. Massimo FIORIN, co-directeur de Payerne Airport, qui nous a fait visiter tout d'abord un des hangars où sont garés les avions, puis une partie des locaux du 1^{er} étage, propriété de la société Anura SA et pour terminer les locaux qui nous intéressent dans ce préavis.

Je profite ici pour remercier M. FIORIN de sa disponibilité et ses explications fournies. Après une heure de visite, nous nous sommes rendus dans la salle Failloubaz, où nous ont rejoints Messieurs Julien MORA, Municipal délégué et Gérard MICHEL, Chef du service des bâtiments. Nous les remercions également pour leur disponibilité et les réponses à nos questions.

Pour rappel : l'objet du préavis 01/2017 était l'acquisition de la partie du bâtiment " Speedwings " comprenant au rez-de-chaussée la zone des opérations aéroportuaires et aux premier et deuxième étages les surfaces destinées à l'accueil de start-up ou petites entreprises. Aujourd'hui, avec le préavis 11/2021 nous devons aménager 5 nouveaux bureaux, deux salles de conférence, ainsi qu'une douche.

Lors de sa présentation, M. FIORIN a largement insisté sur la nécessité d'aménager le 2^{ème} étage, pour faire face à la demande de plusieurs entreprises. Pour étayer ses propos, il nous a dit que durant toute l'année 2020, il y a eu 553 mouvements. Alors qu'en un mois, soit le mois d'avril 2021, il y en a eu 101. Effectivement, on doit tenir compte qu'en 2020, on était en pleine crise de la Covid 19 et qu'aujourd'hui on commence à voir le bout du tunnel. Par conséquent on peut affirmer que Payerne Airport est en train de bien décoller.

Pour bien comprendre le préavis, nous avons posé quelques questions à Messieurs MORA et MICHEL. Ces derniers nous ont répondu clairement et précisément.

Les start-up, qui occupent actuellement le 1^{er} étage, emploient une quinzaine de personnes, l'entreprise Speedwings 6 ou 7. Toutes ces entreprises payent des impôts à Payerne, ainsi que certains employés qui habitent notre ville.

C'est la SASA (Société Swiss Aéropole SA) qui s'occupe de la promotion d'Aéropôle I et II pour les entreprises spécifiques liées à l'aéronautique. Sur Aéropôle I, c'est l'aménagement de petite surface de bureaux destinés aux start-up et petites entreprises, tandis que sur Aéropôle II, avec le projet " Envergure " c'est plutôt des bureaux avec ateliers et stockage.

Dans la 1^{ère} étape le montant pour le mobilier s'élève à CHF 45'000.00 Le devis général est précis, il est bien étudié. Au poste 29 du CFC, y figure des montants d'honoraires, c'est parce qu'il n'y a pas que le service des travaux qui a fait l'étude, mais aussi des entreprises privées.

Pour la location des bureaux, c'est CHF 220.00 le m². En plus il y a le mobilier, le prix est en fonction de la demande de l'aménagement. Selon M. MICHEL, le loyer annuel pour un bureau de 22 m² représente CHF 7436.00

Pour terminer, sur le plan " Etape 2 d'aménagement du 2^{ème} étage ", les deux bureaux dessinés au sud-est du bâtiment ne sont pas prévus, c'est une erreur. Sur cet étage, seul 5 bureaux, une douche et 2 salles de réunion seront construits, selon le préavis 11/2021.

Le municipal délégué M. MORA nous a aussi expliqué qu'il était plus simple de faire un seul préavis en trois étapes aujourd'hui, avec aménagement du 2^{ème} étage maintenant et le 1^{er} dans deux ans. Cela ne remet pas en question la nécessité de faire rapidement les travaux pour satisfaire les futurs locataires.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission chargée d'étudier le préavis 11/2021, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- Vu** le préavis n° 11/2021 de la Municipalité du 5 mai 2021 ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1 :** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de CHF 441'500.00 par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 2 :** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de CHF 441'500.00 relatif aux aménagements prévus dans le bâtiment de Payerne Airport et de l'amortir sur une durée de 20 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission :
Serge GROGNOZ, Président-rapporteur

